appréciation sur les qualités artistiques de l'œuvre à laquelle j'ai l'honneur et la joie de contribuer, mais j'aime à penser que la nouvelle période des travaux une fois achevée, les vitraux qui sont en exécution (j'allais oublier de le dire) enchâssés dans leurs sertis de pierres, l'impression que ressentira le visiteur, sera heureuse, et que le fragment nouveau des constructions seront à la hauteur de ceux qui l'ont précédé.

PAUL VILAIN,
Architecte de l'Œuvre

(Bulletin de l'Archiconfrérie)

LA MANIFESTATION DES ETUDIANTS

Comme nous l'avions annoncé, cette manifestation aura des suites judiciaires.

Après avoir examiné le dossier transmis par M. Lamarque, commissaire de police, le procureur de la République a confié l'instruction de cette affaire à M. Delalé.

Ce magistrat a entendu lundi M. le docteur Coorevits, rue d'Esquermes, qui lui a exposé les motifs du différend survenu entre lui et M. T..., et que nos lecteurs ont pu connaître par l'interview que, seuls, nous avons donnée. Le docteur a également signalé les dégâts commis dans sa demeure.

L'instruction ne pourra entrer dans une phase active que lors de la rentrée des étudiants, qui pour la plupart ont pris des vacances jusqu'au 8 janvier.

M. Delalé fera néanmoins interroger très prochainement M. E..., étudiant, soupçonné d'avoir pris une part active à la manifestation.

UNE CONFISERIE DÉTRUITE
rue de Thumesnil

50.000 FRANCS DE DÉGATS

Un violent incendie a détruit lundi matin la confiserie Capelle, rue de Thumesnil, 20.

Cette fabrique, longue de trente mètres, large de vingt, comprenait plusieurs ateliers que surmontait une tourelle en bois servant à l'aération. Il y avait un four servant à la cuisson du pain d'épices, des machines à malaxer, des marbres.

Le bâtiment, qu'occupa autrefois la savonnerie Bridelance, touchait à droite à un atelier de tonnellerie, au fond à une boulangerie et à gauche aux maisons de la cité Bocquet.

L'alarme fut donnée vers trois heures par deux ouvriers d'une boulangerie. Mlle Bauduin, nièce de M. Capelle, réveillée en sursaut, prévint aussitôt ses parents.

Quand on put commencer à jeter quelques seaux d'eau sur la fabrique, celle-ci ne formait déjà plus qu'un immense brasier. Les charpentes, imprégnées de graisses, flambaient comme paille, les sucres et les mélasses fournissaient au feu un aliment de premier ordre.

Il y eut un moment de panique dans la cité Bocquet. Craignant que l'incendie ne se propageât, les quinze ménages qui y habitent déménagèrent hâtivement.

L'arrivée des pompiers de la rue de Fontenoy et de la caserne Malus calma quelque peu les craintes de ces pauvres gens. Sous la direction du commandant Boivin, des capitaines Crombez, Aerts, Pattin, les pompiers déversèrent des torrents d'eau sur les bâtiments attenant à la confiserie. A cinq heures, tout danger d'extension du fléau était écarté.

Les dégâts sont importants. On les évalue à trente mille francs pour les machines et les marchandises détruites et à vingt mille pour le bâtiment, qui est la propriété de M. Cornille.

Les vingt-cinq ouvriers employés à la confiserie devront chômer durant quelques jours.

M. Broux, commissaire, a assuré le service d'ordre avec le brigadier de gendarmerie Roger.

Un GARÇONNET sous un AUTO
RUE ESQUERMOISE

Lundi matin, à 11 heures, l'automobile de M. G. M..., industriel à Roubaix, conduit par le chauffeur Dieudonné P... 45, ans, rue Carpeaux, passait dans la rue Esquermoise.

Derrière le véhicule venait en bicyclette Germain Roquette, 15 ans, fils de Mᵉ Henri Roquette, rue Royale, 92.

A hauteur du nº 53, l'enfant voulut dépasser l'automobile. Il obliqua sur sa gauche ; malheureusement au moment même où il s'engageait devant le véhicule une roue de sa bicyclette dérapa sur le rail humide. Il tomba.

L'auto le tamponna.

Le pauvre petit fut relevé aussitôt par le chauffeur et des passants, notamment M. Legrand, consul de Serbie, Leroy, directeur de la maison Viviez, et M. Roger, soldat à la 9ᵉ compagnie du 43ᵉ. On constata qu'il avait le fémur gauche fracturé.

Après avoir reçu les soins nécessaires, le petit blessé a été transporté chez ses parents.

Le véritable savon à l'EAU DE COLOGNE est marqué
312
Victor Vaissier
0286

Acte de probité. — Mme Polvèche, rue Ste-Catherine, 23, a trouvé dans la rue du Long-Pot, un portemonnaie contenant quelque argent. Elle le tient à la disposition de son propriétaire.

Une basse-cour mise au pillage. — Au cours de la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs ont pénétré par escalade, dans la propriété que M. Decroix, rue Blanche, 66, possède au chemin des Sorciers à Hellemmes. Ils y ont dérobé 16 lapins, 6 pigeons, 6 poules et 1 coq.

Cambriolage d'une bijouterie. — M. Gobert, juge d'instruction, renvoie devant le tribunal correctionnel du 4 janvier, Jean Arneaud, 38 ans, garçon limonadier, qui est inculpé d'avoir dérobé des bijoux chez Mme veuve Deswartes, rue des Ponts-de-Comines.

Aucune preuve formelle de la culpabilité d'Arneaud n'a pu être recueillie. On sait seulement d'une façon certaine que cet individu a offert en vente dans un estaminet de la place des Patiniers, une montre d'homme, en or et plaqué. Arneaud cependant a déclaré qu'il ne s'était pas présenté dans cet estaminet. On suppose que la montre qu'il détenait provient du magasin de Mme veuve Deswartes.

THUMESNIL

Blessé par un tramway. — Dimanche soir, vers neuf heures un quart, un ouvrier de M. Duhem, Rémy Decock, 45 ans, qui s'était accroupi sur la voie du tramway, fut heurté par un car L. Le wattman avait aperçu trop tard le malheureux, qui reçut une large blessure à la tempe gauche et de multiples contusions.

Pansé par M. le docteur Desrumaux, Rémy Decock fut transporté chez son patron.

ROUBAIX

UN INCENDIE GRANDE-RUE

10.000 FRANCS DE DÉGATS

Le feu a pris lundi après-midi, vers cinq heures et demie, chez M. Brulois, photographe, Grande-Rue.

Mme Brulois s'était rendue quelques instants auparavant au premier étage chercher différents articles de modes destinés à une amie qui était venue lui rendre visite.

Les deux femmes causaient lorsqu'une odeur âcre de fumée parvint jusqu'à elles.

Elles donnèrent l'alarme. Les pompiers de Roubaix arrivèrent avec leur promptitude coutumière et en quelques minutes se rendirent maîtres du feu.

Les flammes avaient pris naissance au premier étage dans une chambre débarassoir attenant à la chambre à coucher de M. et Mme Brulois. Elles se propagèrent rapidement, consumèrent les vêtements et divers objets renfermés dans le réduit et endommagèrent sérieusement le mobilier de la chambre à coucher.

Les dégâts causés tant par le feu que par l'eau peuvent être évalués à une dizaine de mille francs. Il y a assurance.

Paroisse St-Jean-Baptiste. — Fête annuelle des catéchistes volontaires et de l'Association des « Pages du Christ ». — Dimanche, 800 à 900 personnes étaient réunies dans la salle de la Maison des Œuvres. Après la distribution des récompenses, M. Dujardin, président de l'Association des « Pages du Christ » a présenté le rapport annuel. Cette association comprend actuellement 16 membres, dont le dévouement n'est plus à répéter, à en juger par les heureux résultats obtenus.

M. Dujardin termine en présentant ses souhaits à M. le Curé à l'occasion du renouvellement de l'année. M. le Curé lui répond en termes très simples, mais qui pénètrent au cœur de nos jeunes « Pages ». — A lieu alors la partie récréative qui commence par une jolie ronde enfantine : « Les Petits Conscrits ». R. Delplanque déclame « La Grève des Forgerons » avec beaucoup de sentiment, et soulève les applaudissements des spectateurs. Citons Marcel Loridant dans plusieurs déclamations choisies. Le petit Théophile Truyen dans les Grands Oiseaux de Colas ; l'on remarque surtout le bel aéroplane qui, partant de la scène s'envole aux quatre coins de la salle aux dernières paroles du chant. Les pages se sont distingués dans une opérette de M. le chanoine Delsaux : « Royal Gâteau » et dans un drame en un acte : « Le Noël de Jean Muller ». Encore une fois, merci à M. le Curé pour l'intérêt qu'il porte aux œuvres. Merci à M. l'abbé Carpentier pour le dévouement et la sagesse avec lesquels il dirige les « Pages », et à M. l'abbé Merissal pour l'organisation si parfaite de cette fête.

Histoire d'Alsace racontée aux enfants par Hansi, ouvrage remarquable, magnifique cadeau d'étrennes. — LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

Cercle Saint-Augustin. — Concours de billard du 29 décembre. — Il y eut affluence le 29 décembre, au Cercle Saint-Augustin, et les prix du concours furent chaudement disputés. Voici les résultats : 1ᵉʳ, Eustache Paulus ; 2ᵉ, F. Bernard ; 3ᵉ, M. l'abbé Carpentier ; 4, Charles Decornet ; 5ᵉ, Raoul Leman ; 6ᵉ, Jules Lefebvre ; 7ᵉ, Moïse Bodin ; 8ᵉ, Raymond Delplanque ; 9ᵉ, Victor Detré ; 10ᵉ, Albert Duhamel ; 11ᵉ, François Vion ; 12ᵉ et 13ᵉ ex-æquo, Georges Bettremieux et F. Gilmant. Il est à remarquer le peu de chance de Georges Bettremieux, F. Gilmant et Albert Noclain, qui malgré leur science à ce jeu, ne figurent qu'aux derniers prix, le dernier même ne sortit pas. Il faut ajouter que pour les derniers, les prix furent joués aux dés, à cause de l'heure déjà avancée. Les prix de série furent emportés par : 1ᵉʳ, Jean Mulliez ; 2ᵉ, Eustache Paulus ; 3ᵉ, Moïse Bodin. Félicitations à tous et en particulier à la Commission de la Société et à son dévoué secrétaire, Eustache Paulus.

GARANTISSEZ-VOUS contre le froid. Bonnets Mag. A la Ville de Rx, 33 bis, r. Lannoy. 02692

Œuvre de la Bouchée de Pain. — Semaine du 23 au 29 décembre. — Nombre de portions distribuées : Grandes personnes, 876; enfants 128. Total, 1004.

Don reçu : de MM. A. et E. Motte, 100 bons de un demi hectolitre de charbon.

Dans la police. — Le budget de 1913 prévoit diverses augmentations pour le personnel de la police en tenue et de la police de sûreté.

Dans ce dernier corps, les augmentations accordées prévoient la collation de divers grades.

C'est ainsi que le titre d'inspecteur de la police de sûreté, supprimé depuis un certain nombre d'années, va être rétabli. Le bénéficiaire en sera M. Cuvelier, brigadier hors classe de sûreté ; M. Chantraine, sous-brigadier, sera vraisemblablement promu brigadier à sa place.

A la mairie. — A l'occasion de la nouvelle année, les bureaux de la mairie seront fermés les 1er et 2 janvier 1913 à l'exception du bureau de l'état-civil qui, pendant ces deux jours, restera ouvert de 9 h. à midi pour recevoir les déclarations de naissances et de décès.

Chez les Employés de Mairie. — Les membres de l'Association amicale et professionnelle des Employés de mairie se sont réunis, dimanche, en un banquet amical, sous la présidence de M. Fray, secrétaire-général de la mairie, entouré des chefs des services municipaux.

A l'heure des toasts, le président de l'Association, M. Quénoy, a fait un exposé de la situation faite aux employés de mairie que les législateurs obligent à contribuer « dans une mesure inquiétante » à l'application des lois sociales, d'hygiène, de salubrité publique. Il a montré les avantages obtenus par l'Association qui se cantonne sur le terrain exclusivement professionnel.

M. Fray, secrétaire-général, a assuré le personnel de sa sollicitude pour obtenir de l'Administration municipale des avantages pécuniaires et moraux.

M. Neveux, directeur de la voirie, a remis un souvenir à M. Léon Debodenance qui prend sa retraite.

Le banquet a été suivi d'un concert improvisé.

La Poissonnerie Modèle reçoit tous les jours : Soles, Turbots, Saumons, Langoustes, Huîtres, toutes espèces de poissons, 45 et 54, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 068-2

Un gamin renversé par un automobile. — M. Léonard, agent d'assurances, rue de la Gare, à Roubaix, passait lundi soir, vers cinq heures, rue Turgot, lorsque à l'angle de la rue Duflot, il croisa un groupe d'enfants revenant de l'école. L'un d'eux, le petit François Supou, 8 ans, demeurant rue de Wagram, voulut traverser la chaussée. Renversé par le véhicule, il fut traîné pendant plusieurs mètres. M. Léonard le releva et le conduisit à la pharmacie de la place Fosse-aux-Chênes, où il fut pansé et soigné par le docteur Mausse. Le petit Supou porte à l'épaule droite et à la figure des contusions heureusement peu graves. Il a été reconduit à son domicile.

Combat de coqs. — Lundi soir, s'est disputé à Roubaix, au Grand Parc, rue du Vieil-Abreuvoir, un 4 de 7 entre M. Paul Masurel, de Roubaix, et MM. Poullet, de Lannoy. M. Paul Masurel a gagné les 1ᵉʳ et 2ᵉ paires, perdu les 4ᵉ et 5ᵉ paires, gagné les 6ᵉ, 7ᵉ et 8ᵉ paires. La 3ᵉ paire a été nulle. De nombreux coquelets venus de tous les environs ont assisté à cette partie intéressante.

Trop s'attarder... nuit. — Irma Desjardins, 16 ans, rue Jacquard, cour Dubar, retournait chez elle lundi, vers 1 h. du matin, lorsqu'à l'angle de la rue Blanchemaille et de l'Avocat elle fut assaillie par deux individus qui lui enlevèrent une somme de 8 fr. et la menacèrent de leur revolver si elle portait plainte.

Irma Desjardins a donné le signalement complet de ses deux agresseurs — deux jeunes gens de 18 à 20 ans — qui sont recherchés par la police.

Un ennemi de la police. — Dans la matinée de lundi, un breton bretonnant, Adolphe Morel, 44 ans, maçon, originaire de Landivisiau (Finistère), se présentait au poste central de police pour y réclamer un secours. Comme il était en état d'ivresse, on le mit au violon. Morel prit la chose du mauvais côté et le vin aidant, y fit un vacarme infernal. Dans sa colère, il s'en prit aux portes, aux murs et aux carreaux du lanterneau. Moins résistants ces derniers cédèrent sous les coups répétés de Morel.

On crut prudent de le transférer au poste de la rue des Arts. Les agents Moroy et Lemaire furent chargés de cette besogne.

Cahin-caha le prisonnier marcha avec eux, leur adressant les plus grossières injures. Puis soudain il refusa obstinément d'avancer. Les deux agents durent requisitionner une balladeuse pour conduire leur prisonnier à destination.

Morel a été écroué. Il sera poursuivi pour bris de clôture, ivresse, outrages et rebellion à agent.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

NOUVEL AN
Voir 5, rue du Priez, LILLE. — Grand choix de Nouveautés et Fantaisies pour Cadeaux. 090

du 30 décembre

Naissances. — Joseph Delplanque, rue de Lannoy, c. Deprez, 4. — Jean Leclercq, rue de Maubeuge, 64 bis. — Denise Barbe, Joël et Raymond Dubus, avenue Julien-Lagache.

Décès. — Jules Lecomte, 75 ans, rue de Barbieux. — Henri Deloose, 63 ans, tisserand, av. Julien-Lagache.

Mariages. — Henri Vandenbulcke, soldat au 154ᵉ, à Lérouville et Elisa Laevens, soigneuse, rue Delattre, 8. — Jules Lesaffre, apprêteur, rue de Flandre, 100 et Clara Lagae, empaqueteuse, rue des Fondeurs, 21. — Armand Tison, employé de commerce, à Tourcoing et Juliette Devienne, coupeuse de velours, rue de Bavai, 134. — Moïse Baert, domestique, rue de la Balance, 78 et Eudoxie Caus, soigneuse, rue des Longues-Haies, 253.

Liqueur CORDIAL-MEDOC G.A. JOURDAN DOMENAUD 0141

CROIX

Paroisse St-Martin. — La réunion mensuelle des hommes à l'église qui a lieu ordinairement le premier vendredi, est remise, pour janvier, au 3ᵉ vendredi, afin de permettre à M. l'abbé Six, curé d'Hellemmes, de donner sa 2ᵉ conférence.

Avis. — L'Administration municipale, comme les années précédentes, ne recevra pas le jour de l'An.

A la Mairie. — Les bureaux seront fermés les 1ᵉʳ et 2 janvier. Seul, le bureau de l'Etat-Civil sera ouvert pour recevoir les déclarations de naissances et décès, de 10 heures à midi, le 2 janvier seulement.

L'Ebouage se fera mardi après-midi au lieu de mercredi.

Un ouvrier grièvement brûlé. — M. Emile Janssens, 34 ans, demeurant rue d'Herseaux, à Dottignies, était occupé à la préparation du potasse, à l'usine des produits chimiques, du Pont de Croix, lorsque le liquide l'éclaboussa à la jambe gauche. Le docteur Desrousseaux a relevé des brûlures du 2ᵉ et du 1ᵉʳ degré nécessitant un repos de 4 à 5 semaines.

En déchargeant un bateau, Auguste Velman, 35 ans, débardeur, rue de la Gare, a fait une chute et s'est blessé au genou gauche, 15 jours de repos.

CROIX. — Naissance. — Suzanne Deldal, rue de la Limite, 51.

Mariages. — Oscar Alveele, peintre et Berthe Lagache, peigneuse. — Louis Piogez, métreur et Hortense Clignen, ménagère.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez, dans d'excellentes conditions, ce que vous cherchez. 060

TOURCOING

QUI AVAIT RAISON ?

A la dernière réunion du Conseil, les socialistes refusèrent de donner leur avis sur le budget de l'Hospice et sur celui du Bureau de bienfaisance.

M. le Maire leur dit qu'ils pouvaient s'en rapporter à la commission des finances, qui, elle, avait vérifié ces budgets. Ce à quoi le citoyen Pierpont répondit : « Je fais partie de la commission des finances, et pas plus que mes collègues je n'ai vu les documents. Dès lors, il est impossible que nous donnions un avis quelconque ». Là-dessus, M. le Maire se fit tranchant : « Je n'ai pas à vous fournir de renseignements », répliqua-t-il, et il demanda le vote d'un avis favorable aux budgets des établissements de bienfaisance. Sa majorité s'empressa de le satisfaire.

Que faut-il penser du procédé administratif de M. le Maire ?

« Le conseil municipal, dit un auteur qui fait autorité en ces matières, dans toutes les affaires des établissements de bienfaisance auxquelles il prend part, n'est appelé qu'à donner son avis. Il n'exerce aucune autorité active sur leur administration. Il conseille, mais il ne commande pas... De même en matière de comptes, les instructions ministérielles ont pris soin de rappeler plusieurs fois que le conseil municipal ne les juge pas ; qu'il doit se borner, **après les avoir examinées et vérifiés**, à consigner dans sa délibération les résultats de cet examen... »

Donc, puisque les conseillers municipaux, même ceux qui font partie de la commission des finances, n'ont pu « **ni examiner ni vérifier** » les budgets de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance, les prescriptions légales n'ont pas été observées.

C'est triste à dire, mais le citoyen Pierpont, nouveau venu à la vie municipale, avait raison contre M. le Maire, qui compte trente années de présidence au Conseil.

Paroisse de St-Jacques (rue de Roncq, 97). — Dans une réunion eucharistique, présidée par M. le chanoine Lamarand, le groupe des Adorateurs et celui de la Confrérie du T.-S.-Sacrement ont décidé de faire, à St-Jacques, aujourd'hui mardi, veille de l'An, de 7 à 8 h. du soir, les prières de l'Heure Sainte. Ils convoquent à cette pieuse cérémonie leurs parents et amis.

Ils les invitent également à la conférence intéressante qui sera donnée — spécialement pour les hommes et les jeunes gens — dans leur église provisoire par le R. P. Bernard, le 1er vendredi du mois, à 8 h. du soir.

Les dames sont admises.

Le succès du mois dernier leur fait espérer une assistance nombreuse.

Paroisse Saint-Christophe. — Nuit du 31 décembre au 1er janvier. — Les paroissiens sont invités à assister nombreux, aujourd'hui mardi, à l'Heure-Sainte, de 8 à 9 h. du soir. A 10 h., l'église sera fermée aux fenêtres et l'Adoration continuée par les hommes de bonne volonté, non seulement de St-Christophe, mais aussi des autres paroisses. A 11 h., exercice solennel suivi de la procession. A minuit, consécration de l'année nouvelle au Sacré-Cœur, suivie de la messe à laquelle les assistants pourront communier.

Action Libérale Populaire. — La section de la Croix-Rouge offrait, dimanche soir, à la Maison des Ouvriers, rue d'Alger, une séance récréative aux familles de ses adhérents. La salle était comble.

Les gymnastes de « La Vaillante » se sont surpassés : leurs mouvements d'ensemble et leur travail aux appareils ont été applaudis.

Deux comédies, interprétées par un groupe d'amis de même que les chansonnettes comiques de M. Achille Lecomte, ont obtenu un franc succès.

Le Président de la Section a chaleureusement félicité les gymnastes et les acteurs puis il a demandé aux mères de famille d'insister près de leurs maris pour qu'ils ne manquent à aucune des réunions de leur groupe : ce sera leur façon à elles de remplir leur devoir civique.

Œuvre des Patronages. — Envoyez, 33, rue de Tournai, à Tourcoing, tous vos vieux timbres et le papier d'étain du chocolat au profit des patronages catholiques.

Au Tir National. — Les membres du Tir National sont informés que le stand de la rue de Gand sera fermé toute la journée de demain 1ᵉʳ janvier.

ORFÈVRERIE argent et métal argenté
Vᵉ ROMMENS-VANZEVEREN ; 13, Gde-Place 0278

Au Syndicat général des Entrepreneurs de Bâtiments. — L'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat général des Entrepreneurs de Bâtiments de Tourcoing et ses Cantons, s'est tenue samedi soir, au siège social, rue du Haze, sous la présidence de M. Masquilier fils.

M. Carissimo, secrétaire, communique à l'assemblée son rapport très intéressant, relatant les travaux de l'année.

Divers syndicats particuliers ont établi leur série de prix ; l'école du Bâtiment, sous l'active impulsion de M. Burms Demay, va en progressant, 174 élèves suivent les divers cours qui y sont donnés chaque soir.

Enfin, la principale préoccupation du Conseil d'administration, a été la création de la Société Mutuelle pour tous les Entrepreneurs de Tourcoing et ses Cantons.

M. Carissimo fait l'éloge de M. Flipo-Maréchal, président du Comité provisoire, et lui adresse ses remerciements pour avoir mené à bien, avec l'aide de ses collaborateurs, l'élaboration des statuts de la Mutuelle, qui sont maintenant approuvés, et dont M. Flipo donne l'exposé plus loin. Il rappelle que le Service du Contentieux est toujours à la disposition des membres adhérents, et ceux qui se sont adressés au Secrétaire-Conseil, M. Jung, ont pu apprécier avec quel soin il s'occupait des litiges qui lui étaient soumis. Avant que M. Jung donne les résultats des opérations qu'il a effectuées, M. Carissimo tient en passant à le remercier.

Après avoir rappelé le succès obtenu par la réunion de la Fédération du Nord à Dunkerque, M. Carissimo renouvelle ses félicitations au nom du Syndicat, à MM. Burms et Tonnel qui ont obtenu les insignes d'officier d'académie, pour les nombreux services qu'ils ont rendus. Il adresse un souvenir ému à la mémoire du regretté vice-président d'honneur du Syndicat, M. Delespierre, et termine en se faisant l'interprète des membres adhérents, pour remercier le Président et ses collaborateurs, pour le dévouement qu'ils ont toujours apporté à la grande cause du Syndicat. (Appl.)

Le président remercie M. Carissimo pour son remarquable rapport, et pour le zèle qu'il montre dans l'accomplissement de ses fonctions si ardues de secrétaire. (Appl.)

M. Destrebecq, trésorier, communique à l'assemblée la situation financière du Syndicat. A l'unanimité ces comptes sont approuvés et M. le Président remercie M. Destrebecq pour sa bonne gestion.

L'assemblée appelée à fixer le montant de la cotisation pour 1913, adopte le même taux que celle qui a été versée en 1912.

M. Jung, Secrétaire-Conseil, expose les services rendus par le Contentieux aux membres du Syndicat Général, pendant 1912.

29 affaires litigieuses lui ont été soumises, 15 ont été solutionnées avec satisfaction, 9 par transaction, 5 sont en cours. 24 consultations ont été données sur des points intéressants, concernant les accidents du travail, les retraites ouvrières, les marchés à traiter, les constructions à entreprendre, etc...

Depuis 1910, le Service du Contentieux a traité 70 affaires, dont 56 ont été solutionnées avec satisfaction, 10 par transaction et 5 restent en cours, enfin 62 consultations ont été données. (Appl.)

Le Président remercie le Secrétaire-Conseil de son dévouement à défendre les intérêts des entrepreneurs, puis il donne la parole à M. Flipo.

M. Flipo, au nom de la Commission d'étude de la Mutualité donne le compte-rendu des travaux de cette Commission, et communique les statuts de l'Union Mutuelle des Entrepreneurs de Bâtiments de Tourcoing et de ses Cantons. Ces statuts qui avaient été approuvés lors de la dernière assemblée générale, ont été soumis à l'Administration compétente, ils ont dû subir quelques modifications, et sont aujourd'hui tout à fait au point.

M. Flipo rappelle que le Syndicat Général des Entrepreneurs ayant en vue le développement progressif des liens de solidarité et d'aide mutuelle entre tous ses adhérents, avait décidé de rechercher quels étaient les moyens efficaces à employer pour réaliser le vœu émis par ses membres ; il lit la déclaration de fondation de l'Union Mutuelle qui poursuit le but suivant : Assurer à ses membres participants et à leur famille des secours en cas de maladie, blessures ou infirmités ; leur constituer des pensions de retraite, contracter à leur profit des assurances collectives en cas de décès ou d'accident ; et décide de consacrer ses premiers efforts à la création de la Section d'Assurance Collective en cas de décès.

Dans l'exposé des statuts, M. Flipo annonce aux applaudissements unanimes, que l'Union Mutuelle admettra comme membres participants les membres actifs du Syndicat Général ainsi que les membres de la famille de chaque membre participant, épouses, enfants, gendres, bru et petits-enfants, dès l'âge de 15 ans.

La limite d'âge pour le membre du Syndicat Général est de 60 ans et pour les membres de la famille, elle est fixée à 45 ans.

L'Union Mutuelle assure plusieurs avantages aux membres de la société, mais le plus important consiste dans le versement d'une indemnité de mille francs, aux héritiers de chaque membre participant décédé ; en cas de nécessité, le versement de cette somme pouvant être effectué dans les 48 heures après avis de décès.

La cotisation demandée varie suivant l'âge de chaque membre participant, elle ne sera que de 12 francs par an, pour toute personne âgée de moins de 45 ans ; cette cotisation sera payable par trimestre et d'avance, et le membre participant profitera des avantages de la société dès le premier versement, l'indemnité de 1000 fr. sera assurée à chaque membre dès qu'il se sera acquitté de la cotisation d'une année entière. Chaque membre aura la faculté de se libérer d'avance de sa cotisation.

Les membres participants devront, sous peine d'amende, assister aux assemblées générales semestrielles.

Après cet exposé, M. Flipo déclare que « L'Union Mutuelle » est définitivement constituée, et que des bulletins d'adhésion seront envoyés dans la huitaine, au domicile de tous les membres du Syndicat Général.

Le Président félicite et remercie chaleureusement M. Flipo de l'œuvre qu'il vient de créer et il est persuadé, que tous les adhérents se feront un devoir de se faire inscrire à la Mutuelle, avec les membres de leurs familles.

L'assemblée procède au renouvellement des membres du Conseil d'Administration. M. Masquelier fils est réélu président ; MM. Chautry et Burms Demay, sont élus vice-présidents ; MM. Benque, Carissimo, Desnoyette-Flipo, Destrebecq, Flipo, Laude, Leclercq, Odoux, Tonnel, Plateau, Maret et Gudenne, sont élus membres.

—(o)—

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 30 décembre

Naissances. — Gustave Kain, rue du Presbytère, 2. — Roger Monteyne, rue de Tournai 63. — André Desmettre, rue St-Pierre, 41. — Gérard Provoyeur, rue de Tout, 8. — Emilienne Vandewalle, rue du Chevalier-Bayard, 10.

Mariage. — Arthur Feutry, coiffeur et Odile Glorieux, coiffeuse.

Décès. — Catherine Vandepotte, 58 ans, rue Dervaux, 1. — Anna Davron, 18 ans, rue Winoc-Choqueel, 1. — Henri Rogez, 45 ans, rue Havré 3.

HALLUIN. — Naissance. — Germaine Verkeyn, au Mont.

Décès. — Lucien Roelens, 75 ans, ménagère, rue des Champs.

Concurrence Déloyale

Nous recevons de nombreuses plaintes émanant de personnes qui, ayant demandé de la Ouate Thermogène, se sont vues délivrer une vulgaire imitation. N'ayant obtenu aucun soulagement, ces personnes se plaignent amèrement d'avoir été trompées.

L'immense succès du Thermogène tant auprès du Corps médical que du public, son emploi général dans tous les milieux riches ou pauvres, devaient fatalement exciter la cupidité des contrefacteurs et des intermédiaires peu scrupuleux.

Cependant, c'est au malade lui-même, c'est-à-dire au principal intéressé qu'il appartient de se défendre ; il a pour cela un moyen bien simple : c'est de s'assurer toujours que le portrait du « Pierrot crachant le feu » se trouve bien au dos de la boîte qui lui est remise. 0288

RONCQ

Chez les Mélomanes. — Une soirée bachique a été offerte dimanche soir, aux familles des membres honoraires et actifs de la société « Les Mélomanes Roncquois ».

Les nombreux auditeurs qui y assistèrent passèrent une agréable soirée.

L'orchestre symphonique, sous la direction de M. Labarre, exécuta quelques morceaux très goûtés. Plusieurs membres de la société se firent applaudir dans leurs chansonnettes.

Une comédie très bien rendue continua la fête. Le piano était tenu par M. Jules Derveaux.

RONCQ. — Naissances. — Aimé Neirman, rue Latéral, 53. — Albert Grulois, rue Vieille-Cour, 20.

Installation de SALLES DE BAINS, W.-C.
ALBERT MATRAU
ZINC, GAZ, EAU
LILLE, 65, rue de Béthune, 65, LILLE 069

HAZEBROUCK

Un incendie en éteint un autre. — La nuit où brûlèrent les meules de paille de M. Everaere, au Souverain, M. Crindal, tenancier du Café des Trois Chevaux, Grand'Place, réveillé par le tocsin, se leva et descendit dans la salle du Café. A son grand étonnement il aperçut des flammes. Le vernis du calorifère nouvellement installé, avait pris feu, et déjà le plancher se consumait.

Le commencement d'incendie fut éteint rapidement. Mais que serait-il arrivé si M. Crindal était resté couché ?

Accident. — Le domestique de l'Hôtel du Nord, place de la Gare, a été victime d'un accident lundi. Alors qu'il remisait une voiture, il eut la main prise entre ce véhicule et le mur, et un doigt écrasé. Il reçut les soins de M. le docteur Legillon.

COFFRES-FORTS GRUSON
21, Rue Royale, 21, LILLE 041

DUNKERQUE

Tramways. — L' « Officiel » publie un décret concernant la cession d'une ligne de tramway de Saint-Pol à Dunkerque et extension.

Une belle pêche. — Un pêcheur au carreau installé dimanche après-midi, aux jetées, M. Auguste Delporte, employé aux Chantiers de France, a capturé un superbe squale mesurant 1 mètre 25 de longueur.

Cet intéressant phénomène est visible à l'établissement Lecocq, 36, avenue Bel-Air à Malo.

AVESNES
HAUTMONT

Doigt écrasé. — Jeudi dernier, vers onze heures du matin, à la Société des Forges de la Providence, Gosset Alphonse, 24 ans, ouvrier d'acierie, accrochait un appareil au pont-roulant lorsqu'il reçut violemment les crochets sur le pouce droit qui fut écrasé.

Le docteur Chevalier a dû procéder à l'amputation de la phalangette.

Le blessé subira une incapacité partielle permanente. 40 à 50 jours de repos lui seront nécessaires.

Dépêches de la Nuit

La Crise Balkanique

LA CONFERENCE DE LA PAIX

La séance de lundi

NOUVEL AJOURNEMENT

Londres. — Les délégués se sont réunis à quatre heures.

La séance a commencé aussitôt. M. Daneff, chef de la délégation bulgare, dont c'était le tour alphabétique, présidait.

Le procès-verbal de la dernière séance ayant été lu et adopté, la parole a été donnée à la délégation ottomane.

Rechid-Pacha a fourni les explications suivantes :

Suivant la promesse qui avait été faite à la séance de samedi, la délégation ottomane a demandé de nouvelles instructions à Constantinople. Ces instructions sont arrivées dimanche. Elles sont contenues dans une longue dépêche chiffrée ; malheureusement, la moitié de cette dépêche se trouve être incompréhensible, les chiffres ayant été complètement embrouillés dans la transmission. Pour cette raison la délégation ottomane se voit dans la nécessité de demander l'ajournement de la conférence à ce matin, 11 heures.

Cependant, pour ne pas perdre un temps précieux, ajoute Rechid-Pacha, la délégation ottomane se met à la disposition de la conférence pour discuter les points contenus dans la dépêche ottomane qui ont pu être correctement déchiffrés.

Une courte suspension de séance a permis aux délégués alliés de se concerter.

A l'unanimité ils ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de discuter une dépêche incomplète, pour la bonne raison que dans la partie qu'il avait été impossible de déchiffrer il pouvait y avoir des références à plusieurs points mis en discussion, qu'il était donc nécessaire d'attendre que la dépêche entière de la Porte ait été nettement comprise.

La séance ayant été reprise, M. Daneff a fait connaître aux délégués turcs que les alliés ne croyaient pas devoir commencer à discuter sur des instructions contenues dans une dépêche purement fragmentaire.

Le second délégué ottoman, Nizani-Pacha, a pris la parole à ce moment. Il a déclaré que la délégation avait reçu une dépêche l'autorisant à référer un certain nombre de questions à la décision des grandes puissances. C'est la première fois que la Turquie fait allusion à un arbitrage et à une médiation possible des grandes puissances.

Un délégué allié demande alors à Nizani-Pacha si cette proposition se trouvait dans la dépêche qu'il avait été si difficile de déchiffrer.

Quelque peu surpris par cette question, Nizani-Pacha répondit que la proposition de référer certains points aux puissances se trouvait contenue dans une dépêche séparée.

Après s'être concerté avec les autres délégués alliés, M. Daneff a demandé à la délégation ottomane de vouloir bien mettre par écrit cette dernière proposition, mais la délégation ottomane s'est récusée, et la proposition par écrit n'a pas été donnée.

M. Daneff, parlant au nom des délégués alliés, a expliqué à la délégation ottomane qu'il était à craindre que le délai demandé par elle, en reculant la séance seulement à ce matin, mardi, ne fût insuffisant, et les délégués balkaniques proposèrent que la prochaine séance fût fixée à mercredi, à trois heures de l'après-midi, ce qui a été accepté. Il a en même temps renouvelé la demande faite samedi par les délégués balkaniques pour obtenir des contre-propositions offrant une base de discussion.

La séance a été levée à cinq heures.

EN ROUMANIE

Bucarest. — Le roi recevant une délégation du Sénat, chargée de lui remettre un message, lui a déclaré qu'il constatait avec une grande satisfaction que le Sénat partageait entièrement les vues du gouvernement au sujet des événements des Balkans, qui naturellement ont une portée considérable pour les intérêts vitaux de la Roumanie. Nous conservons encore l'espoir, a-t-il ajouté, que la situation difficile actuelle pourra être dénouée à l'amiable et par une paix durable, désirée de tous. Les sentiments patriotiques qui vous animent, sont la garantie que vous étudierez sérieusement les lois intéressant la défense nationale.

VOYAGE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ROUMAIN EN EUROPE

Berlin. — L'officieuse « Gazette de l'Allemagne du Nord » annonce l'arrivée prochaine à Berlin du ministre de l'intérieur de Roumanie, qui se rendra ensuite à Londres et à Paris. Son voyage a un caractère politique.

LE CONFLIT AUSTRO-SERBE

Belgrade. — La presse est toujours très agitée au sujet de la délimitation de l'Albanie. La « Politika » dit que la Serbie ne peut souffrir jusqu'au bout « le bluff » de l'Autriche. Son salut est dans son pouvoir indiscutable d'en